

DEPARTEMENT DE L'AMENAGEMENT, DU LOGEMENT ET DE L'ENERGIE /
DEPARTEMENT DU TERRITOIRE

COMMISSION DES MONUMENTS, DE LA NATURE ET DES SITES (CMNS)

Rapport d'activité juillet 2017 - octobre 2018

Ruth Bänziger,
Présidente CMNS 2017-18

Législature juin 2014 – novembre 2018

1. BASES LEGALES DE LA CMNS

- Article 1, al 1, loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCO A 2 20).
- Article 5 et suivants, règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCO A 2 20.01)
- Arrêté du Conseil d'Etat relatif à la nomination des membres de la Commission des monuments, de la nature et des sites du 7 mai 2014.
- Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976 (LPMNS L 4 05).
- Règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 29 novembre 1976 (RPMNS L4 05).

Ainsi que les lois et règlement suivants :

- L 1 30 LALAT
- L 2 05 LEaux
- L 4.10 LPRLac
- L 4.13 LPRRhône
- L 4.16 LPRArve
- L 4.19 LPRVers
- L 5.05 LCI
- M 5.10 LForêts
- F 3.20 LPR
- F 3 20.01 RPR

2. COMPOSITION DE LA CMNS

La présidence a été assurée par Mme Ruth Bänziger dès août 2017 (auparavant M. François de Planta) ; la vice-présidence était assurée par M. Benoît DUBESSET (auparavant Mme Ruth Bänziger).

Membres de la commission

Mmes

Lauren BADDELEY ; Ruth BÄNZIGER (présidente); Babina CHAILLOT CALAME; Erica DEUBER ZIEGLER; Romaine DE KALBERMATTEN; Valérie HOFFMEYER CUTTAT ; Sabine NEMEC-PIGUET ; Françoise SCHENK-GOTTRET

MM.

Philippe BEUCHAT ; Dominique CERUTTI ; Philippe CHILLIER ; Francesco DELLA CASA ; François DE PLANTA ; Benoît DUBESSET (vice-président ; Christian FOEHR ; Jean-Pascal GILLIG ; Christian GROBET ; Frédéric HALDI ; Fabrice JUCKER ; Ayhan KARAYIGIT ; Roger MARTY ; Louis SEREX ; Michel STRAZZA ; Jean TERRIER ; Benjamin VIAL ; Bertrand VON ARX

3. ORGANISATION

La commission siège 1 fois par mois en plénière, le dernier mercredi du mois. Les séances plénières sont préparées lors du « Bureau » en présence des représentants des services concernés, de la présidente et du vice-président.

L'étude des dossiers pour préavis se fait en 2 sous-commissions : CMNS 1 et CMNS 2

Les 2 sous-commissions sont composées d'architectes, historiens, représentants des partis politiques et des associations directement concernées (nature et patrimoine).

Le groupe études d'aménagement (EA) est une émanation de la plénière et préavise les sujets liés au patrimoine dans le contexte de l'urbanisme.

Depuis le début de la présente législature, la sous-commission information (SCI) est chargée, entre autres, de rédiger les « fiches de bonnes pratiques » à l'attention des divers utilisateurs potentiels (mandataires et administration).

Délégations

La CMNS délègue un membre dans d'autres commissions/ groupes de travail. Il s'agit de :

- Représentant-e de la CMNS auprès de la Commission d'Urbanisme
- Représentant-e de la CMNS auprès de la Commission d'Architecture
- Représentant-e de la CMNS auprès de la Commission Cantonale d'aménagement du territoire
- Représentant-e de la CMNS auprès du Conseil de la Traversée du Lac.

Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par le secrétariat de l'Office du Patrimoine et des Sites :

- Mme Nadine Doublier, assistante de la conservatrice cantonale des monuments
- Mme Cécile Jaillat, secrétaire SMS
- Mme Barbara Casto, secrétaire SMS

4. FRAIS DE LA COMMISSION

Au moment de la rédaction du présent rapport, seules les données suivantes étaient disponibles : du 29 novembre 2017 au 30 septembre 2018, Frs 129'287.50 ont été dépensés en jetons de présence sur un budget de Frs 160'777 (12 mois).

A noter que les travaux de la SCI ont été interrompus en 2017 en raison du travail important fait par la CMNS pour préaviser le recensement architectural des ensembles (RAIM) et la décision prise par le SMS d'allouer le budget restant de la CMNS au RAIM plutôt qu'à la SCI.

5. FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de son travail, la CMNS préavise les dossiers qui lui sont soumis par l'OPS, auditionne les mandataires et représentants des autorités communales et cantonales qui en font la demande. Elle délègue certains de ses membres pour visiter des lieux ou des objets dans le cadre des procédures de mise à l'inventaire ou de classement ou lorsque le projet soumis pour préavis est trop complexe pour statuer uniquement sur la base d'un dossier de plans.

Les deux sous-commissions sont appelées à préaviser, en tournus, des dossiers répartis en deux régions. Chacune se réunit 2 fois par mois. Une séance supplémentaire peut être agendée si besoin.

6. ACTIVITE DE LA COMMISSION

La commission s'est réunie en séance plénière dans la période concernée par le présent rapport 12 fois.

Le groupe études d'aménagement s'est réuni 8 fois principalement le mercredi matin. Suite à la réorganisation proposée par le SMS, le groupe EA avait été dissous. Le besoin d'étudier des dossiers complexes tels que plans de site, PDCOM ou projets d'envergure ont amené à le reconstituer formellement début 2018.

Les séances plénières prévues le 30 octobre 2017 et le 31 octobre 2018 ont été annulées faute d'objets prévus à l'ordre du jour. Aucune séance n'a été agendée en juillet 2017 et 2018.

Séances des CMNS 1 et 2

La CMNS 1 s'est réunie à 31 reprises entre le 1er juillet 2017 et le 30 septembre 2018 et a traité 571 dossiers, ce qui représente une moyenne de 18 dossiers par séance, soit un peu plus de 5 dossiers par heure.

La CMNS 2 s'est réunie à 31 reprises depuis le 1er juillet 2017 à fin septembre 2018 et a traité 485 dossiers, ce qui représente une moyenne de 15.5 dossiers par séance, soit env. 4.5 dossiers par heure.

Durant ses séances plénières, la commission a pris connaissance ou validé :

- 22 préavis sur la base de dossiers présentés en plénière, en CMNS 1 /2 et dans le cadre du groupe études d'aménagement
- 5 procédures de classement
- 5 fiches de bonnes pratiques préparées par la sous-commission information

La commission a pris connaissance de différents dossiers et travaux en relation avec ses travaux avec :

- 5 présentations
- 1 visite en extérieur (parc La Grange et villa du parc La Grange)

La commission a encore répondu à différentes demandes d'audition de la part des tribunaux sur des préavis délivrés et à la demande du Grand Conseil sur des projets de loi en cours. Par ailleurs, elle a demandé à être entendue sur le PL 12183 (liaison routière L1/L2 (Genève Sud)).

Les séances plénières de la CMNS ont notamment porté sur :

Septembre 18_Masterplan pour le secteur sud du site Cluse-Roseraie des HUG

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un processus lancé par la question de la protection de l'Hôpital des enfants qui figurait dans la liste des 50 objets du patrimoine du XXème siècle dont la mise sous protection a été demandée par la commission en 2003. Un concours d'architecture a été ouvert afin de sélectionner un projet de construction de la Maison de l'enfant et de l'adolescent ainsi qu'un projet d'aménagement du secteur sud.

La commission relève l'intérêt du projet articulé en plusieurs étapes et l'ouverture sur la ville et les quartiers environnants. Elle demande qu'une proposition de gouvernance soit élaborée permettant le suivi du projet dans la durée. Elle demande également la mise à l'inventaire de l'ancienne Maternité, afin de pouvoir suivre à l'avenir les interventions touchant à ce bâtiment conservé et ses abords.

Février 2018_Rencontre avec M. Antonio Hodgers, chef du Département

Lors de la 1^{ère} séance de la législature, en 2014, le chef du département avait fixé des priorités. En février 2018 a eu lieu une rencontre de fin de législature avec M. Hodgers et un bilan des objectifs fixés en début de législature est fait :

- Une présidence pour toute la durée de la législature : cette proposition n'a pas pu être retenue, la présidence est annuelle.
- Le recensement architectural du canton (RAC) : ce travail est toujours en cours.
- L'établissement de fiches de bonnes pratiques par la création d'une sous-commission information (SCI) : la sous-commission a été mise sur pied. Ses travaux ont été suspendus de juin 2017 à janvier 2018 pour des raisons budgétaires.
- Une réorganisation des sous-commissions spécifiques (SCA, SCMA, SCNS) : elles ont été fondues en deux sous-commissions généralistes, CMNS 1 et CMNS 2.
- Une clarification des rôles (commission consultative): elle a été mise en œuvre par la modification du règlement général d'exécution de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites, du 29 novembre 1976 (L 4 05; RPMNS).
- Une définition de ce qui est à protéger et ce qui ne l'est pas : il n'est pas toujours clair selon quels critères des dossiers sont soumis ou non à la CMNS.
- l'importance du traitement de la conservation du patrimoine en amont : ce sujet a été traité en juin 2018 en présence du Directeur de l'office de l'urbanisme. Il en ressort en particulier le besoin de l'implication d'historiens dans les plans directeurs communaux et les projets de développement menés par l'OU (*voir MEP 2015 Etoile PAV*).

Janvier – mars 18_PLQ 30044_Prairie-Acacias-Vernets (PAV). Enjeux urbains et projet lauréat du mandat d'étude parallèle (MEP) 2015 pour l'Etoile

Le jury du MEP Etoile a conclu à la démolition des immeubles Acacias 66, 66bis appartenant à un ensemble inachevé. Le recensement du périmètre du PAV, établi en 2014, n'a pas été pris en compte dans l'élaboration de l'aménagement du périmètre. La CMNS n'a été consultée que lors de la consultation technique du projet de PLQ.

La CMNS souhaite que cette situation de "fait accompli" ne se reproduise plus, en mettant en place une meilleure vue d'ensemble du patrimoine, en amont des projets. Elle admet le caractère de bâtiments non maintenus dans le PLQ PAV Etoile et le principe de la démolition des bâtiments sis Acacias 66, 66 bis vu la non concrétisation de la cohérence urbaine amorcée au début du 20^{ème} siècle. Elle entre donc en matière sur la démolition conditionnée à la réalisation du PLQ 30044.

Janvier 18_Bilan de la « réforme CMNS »

La nouvelle organisation mis en place par le SMS est globalement bien perçue, bien qu'elle demande des compétences élargies aux commissaires. Le nouveau fonctionnement doit encore intégrer la question de la place des représentants des milieux de la nature et du paysage et de ceux qui n'ont pas une formation en histoire / architecture, etc.

Au niveau fonctionnement général, il est encore identifié la nécessité de s'assurer certaines compétences en nombre suffisant au sein des membres de la CMNS (p.ex. historien-ne-s). La CMNS aurait souhaité établir un cahier des charges mentionnant des compétences souhaitables afin d'assurer un bon fonctionnement pour la prochaine législature.

Décembre 17 - mars 18_Recensement architectural du périmètre du plan de site de la Rade

L'échelle des valeurs patrimoniales a fait l'objet d'une intense réflexion afin de dégager une cohérence d'ensemble. La CMNS a privilégié l'image urbaine de la Rade dans son examen des évaluations patrimoniales en apportant également une protection à des bâtiments de la seconde moitié du XX^e siècle.

Décembre 17 - janvier 18_PZD 01-2016 – Projet de plan de zone de décharge – Bellevue et Collex-Bossy.

La commission n'est pas opposée au choix de ce site particulier pour l'installation d'une décharge de matériaux inertes. En revanche, elle relève qu'une analyse fine du caractère topographique du lieu à grande échelle est indispensable à la lecture des projets, actuels et futurs, et demande à ce que celle-ci soit menée en amont de chaque projet futur de décharge. Enfin, la commission salue la plus-value promise sur la qualité agronomique des sols, très atteints par leur remise en place lors de la construction de l'autoroute. Elle attend aussi une véritable plus-value en termes de paysage.

Août 17 – août 18_GENEVE-CITE – place de la Fusterie 18 – le Temple de la Fusterie – bâtiment classé MS-c 39 par ACE du 30.12.1921, sous protection fédérale – Projet de restauration et transformation du Temple.

Le projet de restauration du Temple de la Fusterie a été présenté. S'appuyant sur les recommandations émises par l'Office fédéral de la culture et le rapport de l'expert fédéral, la CMNS a émis un préavis fouillé qui concluait à l'insuffisance d'éléments pour décider si la création d'un sous-sol était admissible. Une demande d'expertise a été adressée à la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH). Cette dernière suggère de ne pas lier objectif de conservation et aménagement d'un sous-sol et recommande d'explorer des mesures de confortation statique moins invasives. La contradiction entre les deux expertises doit être examinée très sérieusement. Il s'agira de s'orienter vers un arbitrage avec la Confédération.

Août 17_DD 110451-1 – COLOGNY – quai de Coligny – aménagement lacustre – plateformes pour la baignade – roselières – ponton et modification du plan d'eau de ski nautique.

La CMNS salue la conservation de la linéarité historique du quai tout en étant prête à tenter l'expérience d'une rive conservée, mais également amendée d'aménagements au profit des promeneurs, des baigneurs et de la nature en ville.

PROCEDURES DE CLASSEMENT préavisées

Mars 18_GENEVE - Eaux-Vives, avenue de l'Amandolier 27 (parcelle n° 1157)

Avril 18_CAROUGE – Rue du Vieux-Canal 4, 6 et 8 (parcelles nos 1039 et 1919)

Avril 18_GENEVE – Eaux-Vives, route de Chêne 43F – Hôtel du Noble Exercice de l'Arc
L'Hôtel du Noble Exercice de l'Arc est prévu démoli par le PLQ 29475A-202.
Après discussion, la CMNS décide de se prononcer sous l'angle de l'intérêt patrimonial du bâtiment, sa valeur, et préavisé en faveur du maintien du bâtiment.

Juin 18_GENEVE – Plainpalais, rue du Stand 36 – "Hôtel de l'Arquebuse"

Le Conseil d'Etat renonce au classement des salles de gymnastique, mais poursuit la procédure de classement de l'Hôtel de l'Arquebuse.

Juin 18_COLOGNY – Route de la Capite 39 - Domaine "La Vilanelle"

FICHES DE BONNE PRATIQUE validées

- ✓ Mai 2018_Fiche "**Sols et sous-sols dans le périmètre de la Loi sur la protection des rives du lac (LPRLac)**".
- ✓ Mai 2018_Fiche "**Architecture et gabarits dans le périmètre de protection de la Loi sur la protection générale des rives du lac (LPRLac)**".
- ✓ Mai 2018_Fiche "**Procédés de réclame**".
- ✓ Septembre 18_Fiche "**Travaux d'excavations en sous-oeuvre sous des bâtiments protégés**".
- ✓ Septembre 18_Fiche "**Isolation thermique des bâtiments protégés**".